

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE

AUTOMNE 1960

99

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions Populaires

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie
régionale de Toulouse

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 500 fr. par an - Prix du numéro : 130 fr.

Adresser le montant au

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », Carcassonne
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Organe de la Société Montpellieraine d'Ethnographie
et de Folklore et de la Fédération des groupes folkloriques
du Languedoc-Rouergue

Tome XIV

23^{me} Année — N° 3

AUTOMNE 1960

FOLKLORE (23^e année - n° 3)

AUTOMNE 1960

SOMMAIRE

M. BATAILLE

Une prière catalane au soleil.

*

**

CHRONIQUE RÉGIONALE

La Boudego,

Instrument musical de la terro moundino

*

**

U. GIBERT

Légendaire des eaux.

*

**

*Chronique de la Fédération des Groupes Folkloriques
du Languedoc-Rouergue.*

UNE PRIÈRE CATALANE AU SOLEIL

Mon père et plusieurs de ses parents ou amis se souviennent parfaitement d'une sorte de prière au soleil, en langue catalane, qu'on leur avait apprise dans leur jeune âge, et qui semble avoir été très répandue autrefois dans quelques régions du Roussillon, notamment en Salanque (villages de Torreilles et de Clairà) ; la voici :

*Sol, solellet de glori
doneu-nos victori,
i a vos bona virtud
i a nos altres vida i salut.*

(Soleil, petit soleil de gloire — donnez-nous victoire — pour vous bonne vertu (puissance) — et pour nous vie et santé.)

Cette invocation était prononcée par les agriculteurs qui se trouvaient rassemblés dans les champs, pour leur travail, au moment où le soleil se levait. Les femmes âgées obligeaient les enfants à la réciter en se tournant vers l'astre. Je n'ai pu obtenir aucune précision sur les saisons ou époques de l'année où elle aurait pu être employée de *préférence* : il ne paraît pas qu'elle ait fait partie de traditions spéciales à telle ou telle fête religieuse. On la disait surtout en hiver, au temps où la culture de la vigne exigeait la présence de femmes et d'enfants pour l'« échaudage » (on combattait ainsi, naguère, la *Pyrale* et l'*Eudémis*). Aujourd'hui, les personnes de moins de cinquante ans ne connaissent plus guère cette invocation au soleil, qu'ils traitent d'ailleurs de superstition : « A l'époque, disent-elles, les femmes participaient davantage aux travaux des champs et elles étaient plus superstitieuses : elles savaient beaucoup d'histoires ».

A première vue, on serait tenté de la considérer comme d'origine romaine, et même comme la survivance d'une prière au dieu Mithra, car ce « dieu soleil » a la gloire, la force (*virtut* ; cf. : *deo Mithrae pollenti*) et il donne la vie et la santé. Nous n'oserions pas affirmer qu'elle est spécifiquement mithriaque, ni simplement « païenne », mais elle nous paraît, de toute façon, antérieure au christianisme.

Son existence n'est attestée — de façon précise et incontestable — que dans la Salanque. Mais n'aurait-elle pas été connue dans les autres régions du Roussillon ? Nous prions les lecteurs de la revue *Folklore* de nous communiquer tous les renseignements qu'ils pourraient posséder sur ce sujet, et nous les en remercions bien vivement par avance.

M. Bataille.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA BOUDEGO

Instrument musical de la *terro moundino*

Notre pays toulousain est riche d'un folklore qu'il est passionnant de découvrir chaque jour afin de maintenir vivantes nos traditions locales.

Il y a plusieurs années, des recherches ont été entreprises afin de retrouver des airs et des pas de danses oubliés qui font aujourd'hui partie du répertoire de nos groupes folkloriques. Beaucoup reste encore à faire car tout n'a pas été découvert ; voilà pourquoi des jeunes se sont groupés, en novembre 1957, pour continuer les recherches entreprises par d'autres, afin d'apporter leur contribution désintéressée à la cause du folklore. Ces jeunes, unis coude à coude, sont aujourd'hui les artisans actifs du groupe *TERRO MOUNDINO* qui poursuit sa carrière, animé d'une foi intense : celle de nos *Félibres*.

Terro Moundino a entrepris des enquêtes sur :

- le costume local,
- la danse en haut-Languedoc,
- les coutumes du haut-Languedoc,
- les instruments musicaux typiques dans notre région, qu'il est heureux de communiquer à tous ceux qui croient en un folklore sincère.

Cette année, grâce à la complaisance de M. Robert MESURET, Conservateur des Musées de Toulouse, au savoir de M. Dorig le VOYER, luthier, à l'enthousiasme de M. BILLIÈRES, Directeur départemental de la Jeunesse, à l'amitié de M. Georges PERON, Président des *Caddetous de la Flahuto*, de M. FURON, Président du *Soulet d'Or*, de M. MOUBINOUS, Président du *Poutou* de Toulouse et à la « découverte » de *Terro Moundino*, la *boudego* — *bodega* — qui a fait danser nos aïeux, reprendra sa place dans les manifestations folkloriques de nos groupes toulousains.

Déjà, « *Terro Moundino* » a pu présenter la *boudego* au cours du Congrès des Provinces françaises, le dimanche 9 Octobre et au spectacle « *Vivent les enfants* » du jeudi 13 Octobre. Le *boudegair* du groupe, Lucien FONTANIÉ, a été vivement applaudi pour son interprétation.

Bientôt des *boudegaires* seront formés et ainsi notre pays toulousain retrouvera un trait particulier de son esprit local grâce aux persévérantes enquêtes des jeunes de *Terro Moundino*, fidèles à leur devise :

« **PER TOULOUSO, TOUTJOUN MAÏ.** »

« *Terro Moundino* ».

LÉGENDAIRE DES EAUX

(Département de l'Aude)

... Ainsi naquirent les esprits et les divinités des eaux. L'Euphrate, le Nil, le Scamandre, le Tibre furent des Dieux, de même les lacs sacrés et les sources saintes ; l'anthropomorphisme engendra les divinités et les esprits des eaux : Amphitrite et Poséidon, Neptune et les Nymphes, les Naiades et les Luminades, les Ondins et les Ondines...

P. SAINTYVES).

Le 3 Mars 1938, dans le premier numéro de « *Folklore* », M. René Nelli, en présentant le Groupe Audois d'Études folkloriques qui venait d'être constitué, insistait sur la nécessité de recueillir sans tarder les mythes, les légendes, les coutumes qui étaient en voie de disparition. Ce qui était vrai en 1938, après la coupure de la Grande Guerre, n'a fait qu'empirer après la Guerre Mondiale ; et il est inutile d'énumérer une fois de plus les raisons de cette disparition. Certes, on peut encore, en compulsant de vieux bouquins ou de vieilles revues, rassembler quelques glanes, mais la plupart du temps ces traditions transmises oralement sont maintenant définitivement perdues... Malgré les difficultés de l'entreprise, et sachant par avance ce que mon étude peut avoir d'incomplet, je présente aux lecteurs de « *Folklore* » un « Légendaire des eaux » du département de l'Aude, en leur demandant, le cas échéant, de bien vouloir compléter ma documentation.

Je n'ai pas la prétention d'avoir englobé tout ce qui concerne le folklore des eaux, le sujet est trop étendu et excessivement complexe ; je me suis contenté de rechercher ce qui est surtout relatif aux fées des eaux (1).

De tout temps, l'être humain a été sensible à la beauté de la nature, à la poésie des sources ; la splendeur des sous-bois l'a pénétré d'une façon si profonde qu'il a peuplé d'êtres divins fontaines et forêts. Ce que nous appelons superstition est simplement une création idéale dans un milieu éminemment favorable. Dryades et naiades ont habité les bois et les eaux, leur culte

a été chassé avec le paganisme, mais leur souvenir a si profondément marqué l'âme populaire qu'il s'est retrouvé dans la croyance aux fées. Les longues écharpes de brouillard flottant avec lenteur au flanc des vallées ont été transformées en dames blanches, le murmure des sources leur a prêté une voix, le clapotis de l'eau sur les cailloux des ruisseaux est devenu le bruit des battoirs enchantés. Mais ces Dames Blanches associées au jaillissement et à l'écume des claires eaux ne pouvaient être que des fées bienfaisantes ; et c'est pourquoi les « Encantadas » (2) de notre Midi, créatures de rêve aux longues robes diaphanes et aux voiles flottants n'étaient généralement pas à craindre. Les légendes qui les concernent tout en rapportant leur part de mystère sont en général plus poétiques qu'effrayantes. On trouve trace de ces « Encantadas » dans tous les pays occitans et catalans (3) : ce sont de jeunes femmes d'une beauté immatérielle, elles séduisent les jeunes gens qui deviennent « enfadatz » (2). Elles sont lavandières, leur battoir est en or ; leur linge merveilleusement brodé sèche aux rayons de lune et celui qui réussit à s'en emparer connaîtra la félicité, il sera riche et heureux. Voilà le thème général des légendes ; il y a, bien entendu, de nombreuses variantes.

Dans nos pays d'Aude, toutes les régions ont leurs Encantadas. Dans le pays de Sault, on les trouve à Artigues, au bord du ruisseau qui descend de la forêt des Alliès. Là, non seulement elles lavent, mais encore elles dansent ; à Roquefeuil où un berger avait réussi à épouser une de ces fées et à Espezel où elles habitent une grotte. En descendant la vallée de l'Aude, elles hantent les environs de Ginoules, de St-Just et le Bézu (roc de las Encantadas qui domine le moulin entre St-Just et En Bec, de Nébias.

Ici elles font leur lessive au Moulin de l'eau qui se trouve au Sud du village et la nuit on entend les battoirs magiques. Jadis, un soir après minuit, elles avaient quitté les bords du cours d'eau et un villageois attardé, passant par là, entendit les pleurs d'un très jeune bébé oublié ou abandonné par les fées. Compatissant, il l'emporta au village. Sa femme, attendrie, fit bouillir du lait pour le lui donner au biberon ; comme le lait versait, l'enfant, qui normalement n'aurait pas dû parler, s'exclama : « La manna dal cèl que s'escampa » (La manne du ciel qui verse). Epouvantés, les paysans rapportent l'enfant où ils l'ont trouvé. Sur le chemin du retour il entendent les exclamations des lavandières. Et, dit-on à Nébias : « Digus no y tornèc e si n'abia manaji s'y demoguègou ! » (Personne n'y revint et s'il y en avait, des enfants, ils y restèrent) ; de Campsaure (hameau de Puivert), de Couiza (source au sud du village), de Rouvenac (4), de Saint-Jean de Paracol (aux abords du ruisseau du S.-W. du village, près de la tuilerie). Il y a bien

longtemps un paysan surprit une des lavandières, il fut ensorcelé et chaque nuit, il portait le linge de la grotte à la rivière et de la rivière à la grotte... Il essayait bien de s'échapper, mais en vain. Une nuit où la besogne avait retenu « las encantadas » plus longtemps que de coutume, le chant du coq, au lever du jour, surprit tout le monde à la rivière et l'enchantement prit fin. Les fées disparurent dans la grotte et le bonhomme regagna le village. Il surprit tout le monde car on le croyait mort. Il alla aux alentours de la grotte pour essayer de recueillir des battoirs d'or, volés aux fées, qu'il avait jetés dans les champs, il ne trouva rien. Il fut déçu, car s'il était heureux d'avoir retrouvé sa liberté, il restait pauvre après avoir espéré la fortune.

Aux environs de Chalabre, les voilà à Villefort, dans une grotte au bord du Blau, non loin de la ferme de Canavairou, et à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, où elles vont laver dans un ruisseau, près d'une petite source, avec leur battoir d'or ; elles disparaissent et regagnent leur trou dès qu'un indiscret paraît.

Dans le Limouxin, elles aiment les bords de la Corneilla puisqu'elles ont une grotte à Festes et Saint-André et qu'on les signale à Bourière (au bas de la colline de Saint-Pierre). A Limoux, aux portes de la ville, elles habitent un palais de cristal sur la colline du Taich ; de là, elles descendent laver leur linge jusqu'à la fontaine qui porte leur nom. Dans le Razès, elles ont élu domicile sur les bords du Sou, à Brugairolles, entre ce dernier village et Malviès ; à Hounoux, au bord du ruisseau qui baigne la ferme de Lille on entend bien leurs battoirs, mais lorsque l'on approche on entend frapper l'eau beaucoup plus loin, tantôt vers l'amont, tantôt vers l'aval ; mais jamais les curieux n'ont pu apercevoir les mystérieuses lavandières.

Aux environs de Carcassonne, à Barbaira, leur grotte est près de Saint-Jean (5) et à Douzens au trauc de las Encantadas.

Parfois aussi les Encantadas sont maléfiques. Une de ces dernières se cache par les nuits sombres dans la grotte de l'Encantada de la forêt de Laderne, dans la commune de Molières (6). N'a-t-on pas entendu monter du gouffre béant une longue plainte ?

« *Salimonda, Salimonda ! A mon secours, à la conqua, qu'aïci bési quicon a dos caps !* » (7)
gémissement suivi d'un long cri tout de suite étouffé ! Nul, disent les paysans n'a pénétré dans le gouffre qui garde son secret.

Mais si la fraîcheur des eaux jaillissantes inspire la confiance, le secret, la profondeur des gouffres et des grottes amène l'effroi. **Peur innée, chez le primitif, du mystère des**

ténèbres. Si l'homme peuple de créatures de rêve ce qui lui apparaît en pleine lumière, les lieux où n'arrive pas le clair soleil seront hantés par des êtres malfaisants qui sèmeront la crainte et l'effroi. Ce sont les « Mitonas » (2), êtres contrefaits, de petite taille, terreurs des riverains des cours d'eau où elles vont laver (8). Si les Encantadas ont des refuges dans toute l'étendue de notre département et des départements voisins, les mitounes, elles, ont une prédilection pour les Corbières et, plus précisément même, pour une zone bien déterminée, à deux exceptions près (régions du Lauquet, de l'Orbieu et de la Salz) (4).

A Missègre, à quelques centaines de mètres au Nord du village, à flanc de coteau, s'ouvre le Trou des Mitounes ; c'est une petite grotte, probablement ancien habitat préhistorique ; là habitent les petites femmes qui vont laver leur linge au clair de lune dans le ruisseau qui serpente dans la vallée ; c'est là qu'elles cachent celui qu'elles ont dérobé aux villageois. Ne raconte-t-on pas que l'on a entendu crier certain soir ?...

« *Jana Rasigonda*
Porta le coutèl
E mai la conca
Que jarèn de sang. » (7)

Préparation, sans doute, du sacrifice de quelque enfant capturé, car les Mitounes sont des spécialistes de ce rapt.

Le ruisseau de Missègre va se jeter dans le ruisseau de Guinet, lui-même affluent du Lauquet. En suivant les rives de ce cours d'eau, on rencontre les Mitounes à Villardabelle, au hameau de Guinet, puis le ruisseau des Titounes (cadastre de La Caunette-sur-Lauquet), sans nul doute, nom déformé de Mitounes (9), ensuite, plus bas, les Mitounes de Clermont.

Elles lavent la nuit dans le rec de Marrona, au « gorg » des « Ruscadiès » (10) (appelé encore le « trauc de la Mitonas », et elles précipitent dans l'eau les indiscrets qui viennent les surprendre. Enfin, celles de Greffeil, très redoutées, elles volent les enfants, les souliers du laboureur. Elles prennent parfois la forme d'un animal ; c'est alors que, les apercevant, le bûcheron s'écrie :

« *Salimonda, Salimonda,*
Porto la pigaso e la conca
Qu'aici a quicon a dos caps. » (7)

Elles sont à la grotte du Duc ou grotte des mitounes (11).

A Rennes-les-Bains, elles ont leur demeure près du Lavadou, ruisseau qui coule au Sud du hameau de Montferrand, c'est là qu'elles font leur lessive. Celui qui est assez habile pour voler

du linge aux Mitounes du Lavadou fait rapidement fortune, mais cette fortune disparaît très rapidement et le nouveau riche est vite aussi pauvre qu'auparavant. Chacun sait dans la région que la famille T..., de Montferrand, avait eu jadis du linge des Mitounes ; de même la famille C..., de Sougraigne, elle avait réussi à subtiliser une serviette et un « paiolet » (petit chaudron) aux Mitounes qui habitent la « couna » de la source de Tourtos, près du hameau des Clamencis. Les sorcières s'étant aperçues du larcin poursuivirent les voleurs en vain, alors elles menacèrent : « *Mefisatz vos, tant que va poiretz garda anira pla !...* » (Méfiez-vous, aussi longtemps que vous pourrez le garder, tout ira bien). Et c'est pour cela que même au moment des travaux les plus pressants, un membre de la famille C... restait à la maison pour garder ce qui avait été pris aux Mitounes. Mais celles-ci ont toujours le dernier mot, l'aisance ne dure guère, et la misère ne tarde pas à la remplacer.

A Rennes-les-Bains, on est même très précis. Si vous avez le bonheur de posséder une pièce du trousseau des Mitounes « *Auretz cada mati cinq sous sus la laicha* » (Vous aurez chaque matin cinq sous sur l'étagère). Evidemment, au temps jadis, cinq sous c'était une somme intéressante. Malheureusement, on ajoute dans la région : « *Qui s'en pren a las Mitounos, tant pis per el, quicon y escoira leù e lontens* » (Celui qui s'attaque aux Mitounos, tant pis pour lui, il lui arrivera bientôt malheur et pour longtemps).

Eternelle lutte de l'homme contre les puissances maléfiques qu'il veut assujétir à sa volonté ; explications qu'il croit logique de ce qui lui paraît mystérieux et surnaturel.

Les Mitounes de Fourtou ont leur demeure à la grotte del Paragot, près de la Soulelha, elles lavent sans savon, avec un battoir d'or, un linge toujours très blanc. Une fois, elles avaient volé un enfant, la mère les guetta et, à son tour, leur en vola un. Pendant les nuits d'hiver, au coin du feu, elle faisait pleurer le petit mitou, la mitoune venait sur le toit et disait :

« *Dona mé le mé...u...* »

« *Te donaré le té...u...* »

(Donne-moi le mien, je te donnerai le tien.)

Explication tout à fait originale des grondements du vent d'hiver. La légende est parfois rapportée d'une façon différente : les mitounes avaient perdu un enfant, pour le remplacer elles en volèrent un et lorsque la mère de ce dernier se lamentait, une voix de mitoune disait :

« *Torna mé le mè...u...* »

« *Que te tornarè le tè...u...* »

Quant à celles d'Arques, elles descendent des collines voisines, la nuit évidemment, pour aller laver dans le Réalses avec leur battoir d'or. Jadis, lorsque nos aïeules flaient, les mitounes mettaient leur tête à la chaudière et disaient aux fleuses :

« *Fiala, fiala, Penpinelha*
Si se copa nozarén !... » (12)

Dans la vallée de l'Orbieu, les voilà à Albières, dans un aven, à proximité de la ferme de La Barthe. C'est là un lieu prédestiné pour les sorcières. En 1265, sur l'ordre de Pierre de Voisins, seigneur d'Arques et sénéchal de Carcassonne, une femme de La Barthe, âgée de 60 ans et prénommée Angèle, accusée de sorcellerie fût brûlée vive sur la place d'Arques (Dom Vaissette).

A Lanet, les mitounes, cousines des lutins et des « breichas » sont jeunes et belles, elles habitent le trou des Mitounes où elles filent et où elles lavent un linge inusable ; un jeune homme voulant éviter à sa grand'mère la peine des raccommodages leur vola du linge ; poursuivi par une enchanteresse, il abandonna le linge et se précipita du haut de la falaise (car si une mitoune vous crache dessus vous êtes transformé en mitou). En tombant il heurta le socle d'une croix, ce qui suffit pour mettre la mitoune en fuite (13), à Montjoie. Dans la même région, à Laroque-de-Fa, les sorcières sont aussi meunières. Comment expliquer les fantaisies de la source intermittente de « Las Canals » sinon en disant que, lorsqu'elle coule, c'est que « Las mitonas molon ».

Sur la rive gauche de l'Aude, nous trouvons encore les Mitounes à Rouvenac (4). Leur grotte s'ouvre en amont du village sur les rives du Fabi. Un soir, elles oublièrent leur battoir d'or qui fut recueilli par un passant et vendu à un orfèvre. Depuis ce jour, par les nuits sans lune, quand le vent souffle dans les arbres de l'entrée de la grotte, les gémissements que l'on entend sont ceux des Mitounes qui pleurent ; et enfin aux environs de Luc et d'Alet elles se réfugient dans les grottes de Cascabel. Enfin, revenant sur la rive droite, on relève une singularité à Villebazy, le « gorc » des Mitous (ou des Nitous) dans le ruisseau du Lauzy.

Nous avons vu par ce qui précède, que généralement les mitounes se montrent singulièrement puissantes ; ce sont, en effet, des êtres vraiment surnaturels. Ne peuvent-elles pas se transformer en animaux ?... Demandez aux vieillards de Rennes-le-Château ce qui arriva au berger Jean D... : un soir, à la rentrée du troupeau, il s'aperçut qu'une brebis manquait ; après avoir fermé son étable, il rebrousse chemin et, non loin du moulin, aperçoit l'animal. Il l'appelle, la brebis ne bougea pas ; il approche, veut la faire marcher, ses efforts sont vains. Après

avoir examiné si elle n'avait pas de blessure aux pattes, il prend le parti de faire ce que font tous les bergers en pareil cas : mettre l'animal sur les épaules et le porter jusqu'à la bergerie. A l'entrée du village, il entend une voix qui disait : « *Qui te porta, mitona ? — Jean D...* » répond la brebis. Le pauvre Jean D... se débarrassa au plus vite de cet original fardeau, la brebis disparut comme par enchantement et son berger ne la revit plus. Nous retrouvons ici le thème familier à tous les folkloristes : la bête ensorcelée qui se fait porter. Ce thème a fait l'objet d'une étude de M. René Nelli, dans « *Folklore* », n° 47.

Telles sont les Mitounes que le poète Prosper Estieu connaissait bien (14) :

*Dins los caminols, qual las a fregadas
Las Mitonas ? N'i a, praco, set o uèit
Que, quand pel solelh lo campèstre es quèit
Dins de caunas son totjorn amagadas.*

*Defora s'en van, subrabelugadas
Tre que le boier raiba dins son lèit
Van al gorc vezin mai fosc que la neit
Am un bazel d'aur lavar lors bugadas.*

« Dans les sentiers, qui les a frôlées les Mitounes ? Pourtant, il y en a sept ou huit qui, lorsque le soleil brûle la campagne, en des grottes sont toujours cachées.

« Elles sortent empressées, dès que le bouvier rêve dans son lit ; elles vont au gouffre voisin, plus sombre que la nuit, laver leurs lessives avec un battoir d'or. »

Mais nous trouvons dans l'Aude d'autres êtres mystérieux le long de nos rivières ou de nos ruisseaux. Les belles Encantadas et les maléfiques Mitounes ne hantent pas seules nos cours d'eau.

Dans les Corbières, à Bugarach, il y a le « trauc de las Breichas ». C'est un grand et profond ravin dans la montagne, au sud-ouest du village, en hiver les eaux y forment une sorte de lac. Le passant qui, après minuit, emprunte le sentier sauvage qui surplombe le précipice entend les sorcières battre leur linge.

Les « breichas » sont également à Saint-Couat du Razès. D'ailleurs n'appelle-t-on pas ce village « Sant Couat de las breichas » ? Ici, les sorcières ne sont pas lavandières, elles se contentent de tenir leur sabbat au clair de lune dans le « Prat de las Breichas » non loin d'un vieux moulin. C'est là qu'un vieux chasseur se trouvant à l'affut au douzième coup de minuit vit apparaître un lièvre, il épaula, mais le lièvre dispa-

rait, un deuxième, puis un troisième, un quatrième, un cinquième lièvre, de nombreux lièvres surgissent, mais s'évanouissent aussitôt ; enfin arrive un lièvre boiteux qui se dresse sur ses pattes de derrière et interpellant le chasseur lui dit : « *Digatz ! Y a de tens que les autres sont pasatz ?...* » (Dites-donc ? Y a-t-il longtemps que les autres sont passés ?...). C'étaient les sorcières qui venaient du sabbat !... Ce sabbat a lieu aussi sur un immense rocher à pic dominant la Guette « Le roc de las Breichas », à Sainte-Colombe-sur-Guette.

A Rennes-les-Bains, sur le plateau à 4 km à l'est du village se trouve le Barrenc, c'est une nappe d'eau assez peu profonde. Par une nuit très noire, l'orage était proche, des habitants du hameau de Montferrand, passant près du Barrenc, un bélier tout noir surgit d'on ne sait où leur dit en langue d'oc : « N'ayez pas peur, tout cela ne sera rien ». Il n'y eut plus d'éclairs, le tonnerre cessa, le ciel devint serein. Le bélier manifesta une deuxième fois sa présence. On avait commencé des travaux pour vider en partie le petit lac, le « marra » sortit du milieu des eaux et menaça : « *Si continuatz, les Bans se negaran é Montferrand tramblara* » (Si vous continuez, Rennes-les-Bains sera submergé et Montferrand tremblera). Les travaux furent aussitôt interrompus.

A Hounoux, c'est un veau qui hante les rives du ruisseau de Lille où nous avons déjà rencontré las Encantadas. Comme pour ces dernières nul n'a vu le ruminant, mais nombreux sont ceux qui l'ont entendu mugir, on a cherché mais toujours en vain.

Limoux, qui est vraiment privilégié, en plus des Encantadas, a la Dame Blanche des bords du Cougain et les Agoustines, également blanches, dont les psalmodies funèbres s'entendent autour de la fontaine des Augustins.

Tenant à Narbonne, le hameau de Moujan possède la fontaine de la Bistande. C'est là que jadis Bistan surprit la fée lavandière pendant son sommeil, il lia ses petites mains et ne délivra la jeune femme que lorsque celle-ci l'eût rendu magnifiquement riche ; d'où le proverbe du pays narbonnais appliqué à celui dont les affaires prospèrent sans raison visible :

« *Aquel a encadenat la Bistanda.* »

(Celui-là a enchaîné la Bistande.)

Enfin, signalons que Gardie a, non loin de la ferme de Costebelle, son gorg dal Diaplé, près de la cascade des Barris et Belcastel, le « clot de las domaiselas » (le vallon des demoiselles) où, non loin d'une source, les fées dansant la nuit et troublent l'esprit des voyageurs égarés.

Quant aux Fadas dont nous avons déjà parlé (15), elles ont leur grotte à Leucate, e leur « trauc » aux environs de Moussan et à Saint-André de Roquelongue, où il domine le ruisseau de Gayettes.

Nous voici au terme de cette longue énumération, bien que toutes les communes de l'Aude n'aient pas été prospectées, nous pouvons tout de même constater que les régions les plus riches en fées des eaux sont celle des Corbières et celle de la région plateau de Puivert et pays de Sault. Si nous examinons leurs noms, ainsi que nous l'avons déjà dit, les mitounes sont dans les vallées du Lauquet, de la Salz, de l'Orbieu ; « las encantadas » dispersées un peu partout, aiment le Razès, le Kercorb, le Pays de Sault ; les Fadas se réfugient sur le littoral méditerranéen ; la Montagne Noire a ses Salimundas !...

Faut-il voir là une simple question de toponymie ou bien devons-nous croire que nous sommes en présence des derniers vestiges de cultes de divinités aux différents vocables ?... La question est posée !...

Nos encantadas et nos mitounes ne sont pas, certes, aussi célèbres que les sirènes de la légende ou que la Lorelei des bords du Rhin. Fallait-il pour cela les laisser sombrer complètement dans l'oubli ?... Nous ne le croyons pas, car elles font partie de notre patrimoine audois et c'est à ce titre que « Folklore » se devait de les accueillir.

U. Gibert.

NOTES

(1) J'ai évidemment négligé tout ce qui est relatif à d'autres fées dont le nom est parfois semblable à celles qui fréquentent sources et cours d'eau. Ex. : le morrel de las Fadas (Pépieux). J'ajouterai, d'aure part, que mon étude est un simple inventaire. Le département de l'Aude comprend 441 communes, j'ai eu des renseignements concernant 160 d'entre elles. Dans 113 communes l'enquête a été négative, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y ait pas eu autrefois (ou même qu'il n'y ait pas encore) de légende relative aux fées des eaux.

(2) Encantada : enchantée. Participe passé de encantar (roman) : enchanter, charmer (latin : incantare). Dans le bas latin du Moyen Age, les fées sont appelées fatœ, fanœ et aussi mithonœ, d'où fada (enfadat : sous l'empire des fées, charmé) et mitona. Breicha : sorcière.

(3) Mais surtout dans les régions montagneuses. Parmi toutes celles du Roussillon (fadas, encantadas, donas d'ayga) je citerai « Las Donas Encantadas » de Banyuls. Là, au pied du Puig del Mas, se trouve le Puits des Dames Enchantées. Dans l'eau de la rivière, les fées lavandières venaient laver leur linge et celui qui, audacieux, parvenait à dérober une pièce de leur trousseau devenait heureux et riche, mais hélas, chaque année une malheur survenait dans sa famille.

En Ariège, Mme Tricoire me signale que presque chaque village a sa « tuta » ou « caunha » de las Fadas ou de las Encantadas. Légendes presque toujours identiques : battoir d'or, mariage conditionnel pour l'homme qui les aperçoit, etc...

Dans l'Ardèche, M. Charles Joisten a retrouvé de nombreuses fadas lavandières (Folklore n° 96).

(4) Les « encantadas » de Couiza sont aussi revendiquées par les habitants de Rennes-le-Château, d'Espéras et de Montazels. La colline de las Encantadas se trouve en effet à un endroit où ces diverses communes sont presque limitrophes. La grotte de Rouvenac est également appelée grotte des « mitonas ». Sur la rive gauche de l'Aude, j'ai relevé seulement 2 endroits hantés par ces sorcières : Rouvenac et Cascabel, près d'Alet, commune de Luc-sur-Aude.

(5) Cette grotte est parfois appelée Grotte de las Fadas-Encantadas. C'est un habitat préhistorique puisque, en 1958, M. A. Blanc (de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude) y a trouvé une hachette calcaire et quelques perles de même composition.

(6) Grotte tantôt indiquée à Molières, tantôt à Ladern.

(7) « Salimonde ! Salimonde ! au secours, au gouffre, je vois ici deux têtes. »

« Salimonde ! Salimonde porte la hache et la cuvette car ici il y a une chose à deux têtes. »

« Jeanne Rasigonde porte le couteau et la cuvette, car nous allons saigner (faire du sang). »

Les trois appels sont à rapprocher, ils sont tous trois des expressions communes. S'agit-il d'anciennes formules de conjuration modifiées par transmission orale et devenues incompréhensibles ?...

Saurimonde est un nom de femme commun au Moyen Age (Voir Cerca - Archives Départementales - Perpignan 1959. n° 5, p. 221 et suivantes). L'héroïne de la légende de Castell-Rossello, celle dont le mari jaloux fit tuer l'amant, le troubadour Guilhem de Cabestany, et servit le cœur de son rival à l'épouse infidèle, s'appelait Saurimonde. Mais Saurin, Saurino, signifie : blond doré, en langue d'oc (nom de famille : Saury); et dans la Montagne Noire (Aude et Tarn), Salumunda est un nom de fée ou de sorcière blonde.

A Lastours, à l'ouest du château, dans le lit du Grésilhou, est une grotte à deux étages. La Salimunda y habite, ou plutôt y habitait, car elle a disparu après l'inondation de 1930 (?...). C'était une belle femme blonde aux très longs cheveux qui se baignait toute nue, au clair de lune. Bonne ménagère, elle balayait souvent le devant de la grotte... avec ses cheveux. Aux enfants qui ne voulaient pas se laisser peigner, les mamans disaient : « Anan crida la Salimunda. Vendra, te manjara les pezuls, et à pèi à tu » (Nous allons appeler Saurimonde, elle viendra, elle mangera tes poux, puis te dévorera). A Mazamet, Saurimunda habitait une grotte du Minouvre, elle laissa tomber son peigne d'or dans l'Arnette et prédit que les eaux de ce torrent rouleraient continuellement de l'or (Légende citée en 1720 par les consuls de Mazamet pour l'élaboration du dictionnaire universel de la France. Renseignement communiqué par Madame Marty-Séguy). Madame Coincy St-Palais explique que cette grotte était la demeure au XII^e siècle d'une archidiaconesse cathare ; d'après cet auteur, à la suite de transformations apportées par tradition orale, Saurimonde est devenue d'abord la « prophétesse d'Hauptoul », puis la fée au Feigne d'Or (La Ville Sainte des Cathares, p. 256).

(8) Dans l'Hérault, les Fadas sont aussi de petite taille, elles vont sur le bords des ruisseaux et se retirent la nuit dans les grottes, mais les Fadas sont bienfaisantes et elles aiment danser au clair de lune.

(9) Dans les cadastres de nos régions, il n'est pas rare de voir les noms de lieux-dits complètement déformés. Les géomètres ne connaissant pas toujours la langue d'oc d'une façon suffisante ont très souvent ignoré la signification des termes locaux et « francisé » les noms d'une façon abusive.

(10) Du roman ruscadar : lessiver, d'où ruscadier : ruisseau où l'on fait la lessive.

(11) Les habitants de Clermont racontent que les grottes de la région étaient autrefois le refuge des lépreux. Ces malheureux, mis au ban de la Société, sortaient la nuit pour voler linge et provisions ; leurs larcins étaient mis au compte des Mitounes.

(12) « File, file, Penpinelha
Si le fil casse, nous ferons un nœud ».

(13) « La France Littéraire » de Lyon a publié en 1858-59 un « Voyage dans les Corbières » sous la signature de Blanchot de Brenas. L'auteur de ces articles a parlé longuement des Mitounes, de Lanet. Il a malheureusement beaucoup trop brodé sur la tradition populaire.

(14) « Flors d'Occitania » (1906). Prosper Estieu avait été instituteur à Rennes-le-Château.

(15) Voir notes 3, 5 et 8.

PRINCIPALES SOURCES

— De très nombreux renseignements ont été recueillis sur place. Des informateurs bénévoles ont bien voulu m'aider dans ma tâche, je ne peux les citer tous, car ils sont trop nombreux. Je les prie de bien vouloir trouver ici l'expression de ma gratitude.

— Revue « Folklore », Carcassonne, n° 8 (p. 136), n° 25 (p. 262), n° 62 (p. 13), n° 68 (p. 59).

Articles de MM. Montagné, Ch. Gros, J. Guilaine, U. Gibert.

— Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. Carcassonne, Tome VIII (p. 63), Tome XXVII (p. 108).

— Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne. Tome IV (p. 46). Tome V (p. 27).

— A Ditandy. Lectures variées sur le département de l'Aude. Carcassonne. Pomiès (1875) (p. 268).

— Gaston Jourdanne. Contribution au Folklore de l'Aude. Paris. Maisonneuve et Carcassonne, Gabelle (1900) (p. 17).

H. Garonne

Tarn

Castelnaudary

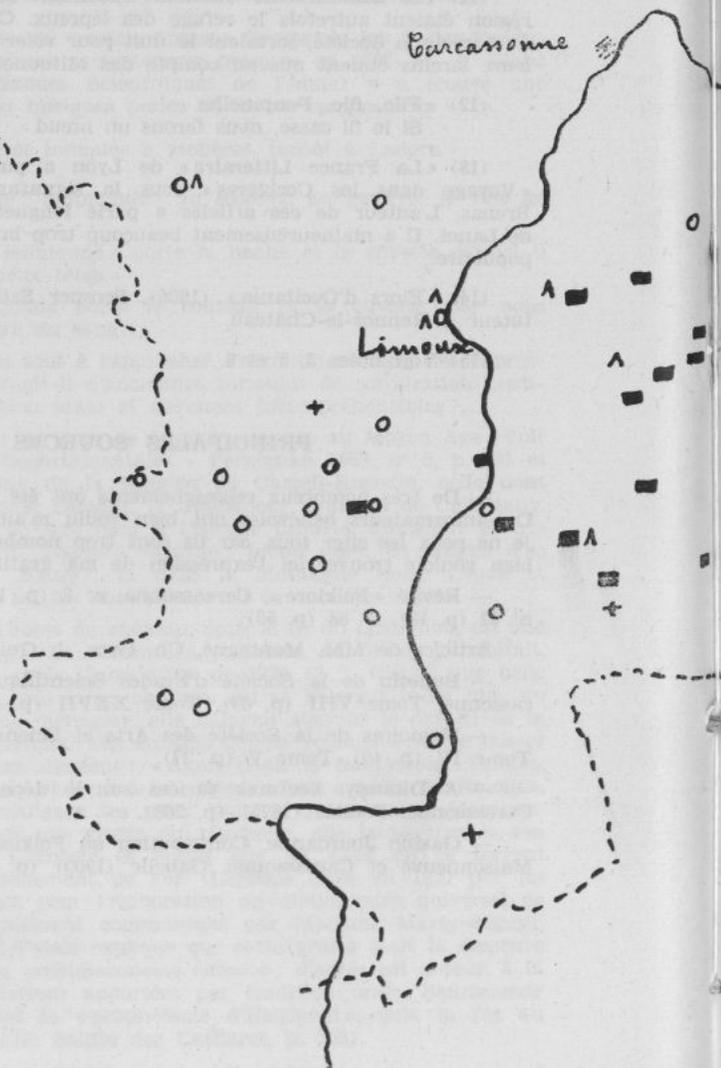
Carcassonne

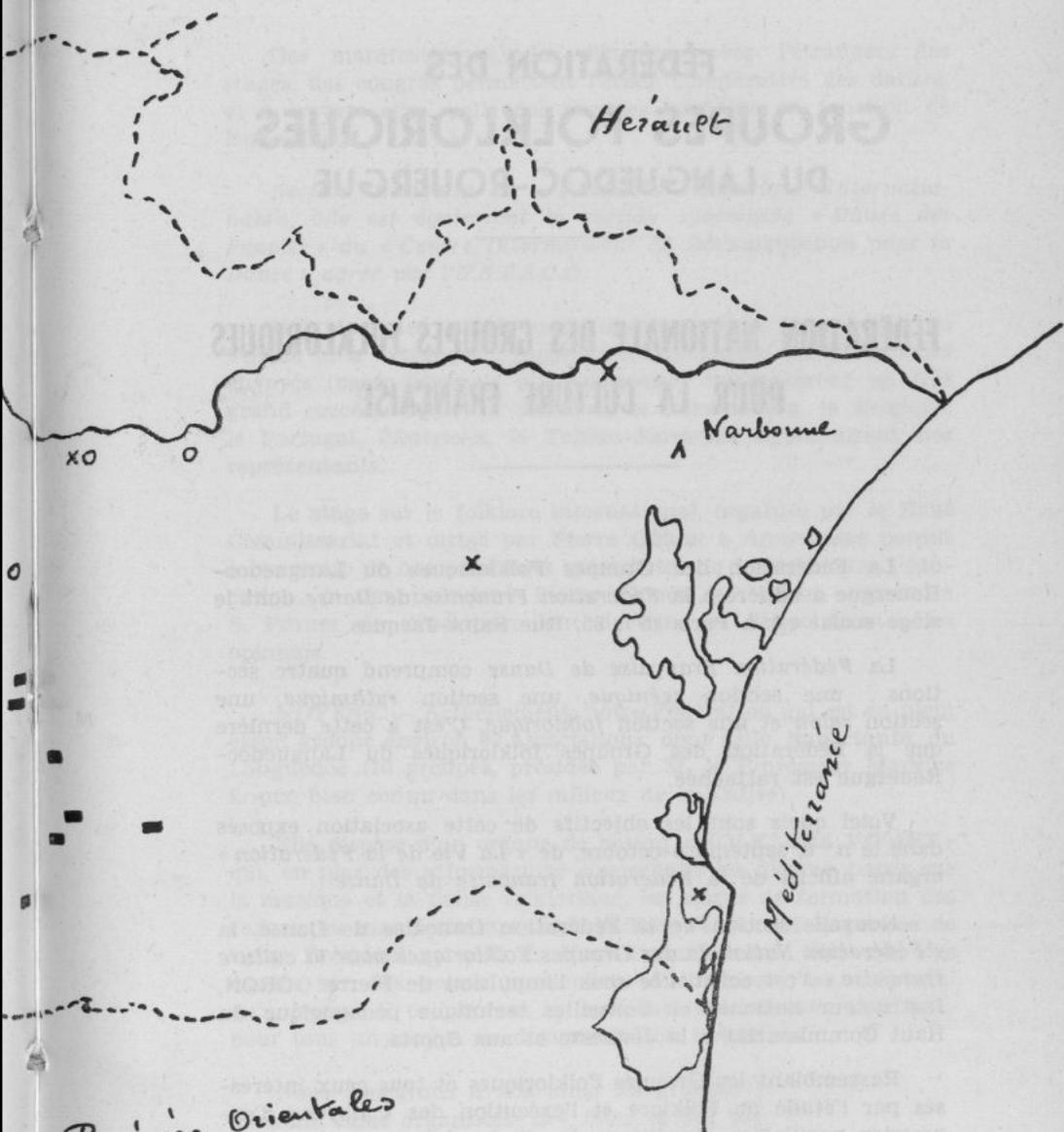
Limoux

Ariège

Légende

- Mitounes
- Encantadas
- x Fadas
- + Beeches
- Salinanda
- ∧ Diverses





Herault

Narbonne

Méditerranée

Pyrenées Orientales

FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS ORIQUES DU LANGUEDOC ROUSSILLON

FÉDÉRATION DES GROUPES FOLKLORIQUES DU LANGUEDOC-ROUERGUE

FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPES FOLKLORIQUES POUR LA CULTURE FRANÇAISE

La Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue a adhéré à la *Fédération Française de Danse* dont le siège social est à Paris (5^e), 55, Rue Saint-Jacques.

La *Fédération Française de Danse* comprend quatre sections : une section *scénique*, une section *rythmique*, une section *salon* et une section *folklorique*. C'est à cette dernière que la Fédération des Groupes folkloriques du Languedoc-Rouergue est rattachée.

Voici quels sont les objectifs de cette association exposés dans le n° 6, septembre-octobre, de « *La Vie de la Fédération* » organe officiel de la *Fédération française de Danse*.

Nouvelle section de la Fédération française de Danse, la « *Fédération Nationale des Groupes Folkloriques pour la culture française* » s'est constituée sous l'impulsion de Pierre GORON, Instructeur national et Conseiller technique pédagogique du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Rassemblant les Groupes Folkloriques et tous ceux intéressés par l'étude du Folklore et l'exécution des « moyens d'expression populaires » traditionnels, elle tend à un regroupement sans exclusive. Son principal souci étant d'ordre culturel, elle n'entend pas se limiter à fournir à ses adhérents des déplacements, aussi intéressants soient-ils, en France et à l'étranger, non plus que des banquets, mais à promouvoir une formation culturelle, auprès des jeunes plus spécialement, mettant l'accent dans le domaine de la danse plus encore sur l'esprit et la recherche que sur l'exécution technique, l'explication scientifique et le rôle qu'il peut jouer dans la vie sociale.

Des manifestations, des échanges avec l'étranger, des stages, des congrès permettent l'étude comparative des danses, et à travers elles, celle des groupes humains en fonction de leur milieu.

Section française de « FAmicale Folklorique Internationale », elle est également la section spécialisée « Danse des Peuples » du « Centre International de Documentation pour la Danse » agréé par l'U.N.E.S.C.O.

En plus des nombreuses manifestations organisées en France et à l'étranger : Angleterre, Allemagne, où les groupes envoyés (basco-béarnais et provençaux) remportèrent un très grand succès, l'Italie, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique, le Portugal, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie applaudirent nos représentants.

Le stage sur le folklore international, organisé par le Haut Commissariat et dirigé par Pierre GORON à Annemasse permit à beaucoup de nos adhérents spécialistes du folklore dans l'éducation, à son président Pierre GORON et à son secrétaire S. POTREL de développer leur doctrine et de confronter les opinions.

MOYENS. — Actuellement, notre Fédération qui est en plein essor, groupe environ 60 asociations, dont celle, importante, du Languedoc (10 groupes, présidée par M. le Professeur Maurice Louis, bien connu dans les milieux de la Danse).

Elle dispose d'un organe de liaison « **FOLKLORE VIVANT** » qui, en plus des informations concernant les disques parus sur la musique et la danse folklorique, les stages de formation des cadres, les manifestations, etc... diffuse l'action et la pensée de notre Président au sein du Haut Commissariat, ainsi que des études sur des points particuliers du folklore, tant régional qu'universel. Y collaborent les meilleurs spécialistes ; c'est donc pour tous un moyen de documentation précieux.

Nous procurons à nos amis les groupes folkloriques qu'ils désirent, nous organisons des fêtes et des manifestations avec des groupes français et étrangers.

Des disques spécialement conçus pour l'enseignement des danses folkloriques, enregistrés par les meilleurs musiciens spécialisés régionaux, avec notices explicatives peuvent vous être fournis.

Des conférences illustrées de danses ou de projections appuient notre action.

En liaison avec le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, des week-ends d'information, des stages de formation, peuvent être organisés ; enfin le cours de danses folkloriques du lundi soir (19 h. 30), Salle Pleyel, donné en collaboration avec les chefs de Groupes folkloriques de la Fédération, dirigé par P. GORON et en liaison avec le « *Centre International de Documentation pour la Danse* », permet d'acquérir les connaissances désirées, avec toutes les garanties d'authenticité.

Membres de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue vous faites dorénavant partie de cette chaîne et vous profiterez de tous les avantages ci-dessus énoncés. Faites état sur tous vos documents de votre qualité de

Membre de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue affiliée à « la Fédération Nationale des Groupes Folkloriques pour la Culture française » et à « l'Amicale Folklorique Internationale ».

Pour tous renseignements, écrire à votre Président :

M. Maurice L. A. LOUIS, 5, Rue Granier, MONTPELLIER.

GROUPE FOLKLORIQUE

ayant demandé son adhésion à la Fédération

ROUSSIGNOULET

Groupe Folklorique de la Maison des Jeunes de Narbonne.

— PRÉSIDENTE : Madame Marthe PLA
Maison des Jeunes et de la Culture
4, Rue Lieutenant-Colonel Deymes
NARBONNE (Aude)

PROJET RELATIF A LA RÉUNION DE 1961

de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue

Le choix de Toulouse s'étant révélé inopportun en raison de la sursaturation de cette ville en congrès et réunions de toutes sortes, les organisateurs toulousains de notre Fédération ont proposé MANE, charmante localité située près de Salles-du-Salat, en Haute-Garonne, à 60 kilomètres environ au sud de Toulouse.

Cette assemblée générale aura lieu le dimanche 7 Mai 1961.

Le comité organisateur de MANE offrirait le repas en commun de midi.

Les groupes fédéraux de Toulouse et les groupes d'originaires des Provinces françaises de cette ville (Bretons, Savoyards, Ariégeois, etc.) assisteront à la fête organisée à cette occasion à MANE dont le programme *pourrait être* le suivant :

MATIN. — Auditions et diplômes.

MIDI. — Défilé. Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.
Réception à la Mairie.

APRÈS-MIDI. — Fête folklorique avec la participation des Groupes devant rentrer chez eux le soir.

SOIRÉE. — Continuation de la fête avec les Groupes toulousains (Groupes de la Fédération et originaires).

NOTA. — *Nous précisons qu'il ne s'agit là que d'un avant-projet qui ne saurait engager les organisateurs. Des précisions seront données ultérieurement.*

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Georges PIERRON, Directeur de « *Les Caddetous de la Flahuto* », 4, Rue Saint-Papoul, TOULOUSE. - Tél. 62-35-47.

* * *

Nous rappelons aux Groupes de la Fédération que les services départementaux de la Jeunesse et des Sports peuvent

accorder aux Groupes qui se rendent à des rassemblements tels que celui de MANE des *subventions exceptionnelles* leur permettant de couvrir tout ou partie de leurs frais de déplacement.

Les demandes doivent être adressées au Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports (Préfecture intéressée) et indiquer *très explicitement* le motif du déplacement (rassemblement de groupes en vue d'une audition et attributions de récompenses aux meilleurs éléments, contacts culturels entre animateurs, etc.). *A cette demande doit être joint le devis chiffré du transporteur.*

Si la subvention exceptionnelle est accordée, la justification de la dépense devra être accompagnée de la facture acquittée du transporteur.

Indiquer que la subvention est demandée sur le chapitre « Déconcentration des Crédits - Chapitre 4352 Art. 1 - Allocations exceptionnelles » (Rassemblements de Groupes, journées d'études, perfectionnement d'animateurs, etc.)

Adressez votre demande sans tarder à la Préfecture de votre département.

Le Président,

Congrès des Provinces Françaises

à TOULOUSE, les 7, 8 et 9 Octobre 1960

En concomittance avec le XIII^e Salon des Arts Ménagers, le Congrès des Provinces françaises s'est déroulé à Toulouse les 7, 8 et 9 Octobre 1960.

Les groupes folkloriques toulousains affiliés à la *Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue* ont participé aux diverses manifestations organisées à cette occasion par l'Union des Amicales de Province de Toulouse.

Notre Fédération, membre du Foyer National des Provinces françaises, présidée par M^r Pierre DOUARE, y était représentée par son Président, M^r M. L. A. LOUIS, qui a prononcé l'allocution ci-après au cours de la séance inaugurale du Vendredi 7 octobre.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole pendant les quelques minutes qui me sont accordées pour apporter au Congrès, à toutes les personnalités et aux confrères qui y assistent, d'abord mes remerciements pour leur accueil si chaleureux, et ensuite le salut des deux associations que j'ai fondées et que j'ai l'honneur de présider, toutes deux affiliées au Foyer National des Provinces françaises : la Société montpelliéraine d'Ethnographie et de Folklore avec son Groupe folklorique languedocien « Lou Clapas » et la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue.

Je ne vous dirai pas grand'chose de la Société montpelliéraine d'Ethnographie et de Folklore sinon qu'elle est une société d'enseignement populaire, dont le but clairement exprimé par son titre est l'étude des problèmes du folklore languedocien et la mise en œuvre du folklore chorégraphique de cette province par le truchement de son groupe « Lou Clapas » (ce qui signifie tout simplement Montpellier en dialecte occitan local).

Je me permettrai d'ajouter que cette société et son groupe sont très favorablement cotés à Montpellier où ils jouissent de

la confiance des pouvoirs publics et il n'est pas de manifestation de quelque importance sans que le Groupe folklorique ne soit appelé à participer pour y mettre, ainsi que l'a dit l'un de ses présidents d'honneur et membre bienfaiteur important « une note languedocienne dans les manifestations officielles ».

Si vous voulez bien me le permettre, je m'étendrai davantage sur la Fédération des Groupes folkloriques du Languedoc-Rouergue. Cette Fédération qui rassemble actuellement une douzaine de groupes a été créée en vue de deux objectifs principaux. D'abord, réaliser un lien amical permanent entre les sociétés folkloriques des provinces intéressées et défendre, le cas échéant, leurs intérêts ; ensuite stimuler et récompenser les meilleurs éléments des groupes et aider à la formation des maîtres de danse.

Il nous a paru, en effet, impensable que des Groupes de la même région et qui donc travaillent à partir de sources folkloriques communes ou voisines, n'aient entre eux aucune relation, s'ignorent complètement ou ne se connaissent qu'à titre de rivaux, ne cessant de se combattre pour s'arracher les uns aux autres ces fameuses « sorties » qui constituent souvent la seule ambition de trop de groupes plus enclins au cabotinage qu'à l'étude sérieuse et patiente du folklore de leur province.

Nous avons donc voulu que ces Groupes se connaissent et s'estiment, s'épaulent et se renseignent mutuellement dans toutes les circonstances de leur vie sociale.

Nous n'avons pas oublié non plus que les Groupes formés à l'étranger ou dans des provinces lointaines par des languedociens et des rouergats pour apporter à leurs réunions un peu d'air de leur terroir natal, sont trop souvent livrés à eux-mêmes, ignorent toute documentation indispensable et ont besoin de s'appuyer sur ceux qui, demeurés au pays et œuvrant dans la même voie, peuvent leur rendre quelques services.

D'autre part, la Fédération a pensé qu'il fallait encourager les meilleurs éléments des divers groupes en créant toute une échelle de récompenses allant du simple diplôme de danseur languedocien ou rouergat, jusqu'au brevet de Maître-Major es-danses languedociennes ou rouergates, en passant par les brevets de Prévôt et de Maître. Ces distinctions sont décernées à ceux qui le méritent à la suite d'auditions — je ne dis pas de concours car il n'est pas possible de mettre en compétition des danseurs de bourrées avec ceux du Ramelet ou du Chevalet — organisées chaque année, en principe au mois de Mai, au siège d'un des groupes adhérant à la Fédération et suivant un règlement dont je tiens un exemplaire à la disposition de ceux d'entre vous que cela intéresserait. En 1959, c'est Montpellier qui a vu la première audition, en 1960, c'est à Millau qu'elle a

eu lieu, en 1961 ce sera Toulouse. Comme ces auditions sont soigneusement préparées dans les Groupes, la qualité de ceux-ci s'en trouve affectée. Les maîtres de danse se forment graduellement et les Groupes s'assurent ainsi les cadres futurs indispensables à leur existence même, car chacun sait que sans maître de danses il n'y a pas de groupe.

En ce moment le bureau de la Fédération étudie l'adjonction à ces auditions annuelles de danses d'auditions de musique et de chants folkloriques ainsi que la présentation de costumes et d'instruments authentiques.

J'ajouterai que la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue dispose d'un organe de liaison : la revue carcassonnaise « FOLKLORE » où sont publiés non seulement les informations intéressant les adhérents, mais encore les travaux importants de ces derniers.

Les réunions des groupes en vue des auditions donnent évidemment lieu à des rencontres entre les dirigeants et les jeunes venus des différents coins de notre Midi ; on y discute, on y échange des idées, des vues personnelles et générales... toutes choses particulièrement favorables à l'éclosion d'amitiés et à la réalisation de relations fructueuses.

La Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue a ceci de particulier que seuls les groupes en activité peuvent prendre effectivement part à sa gestion ; les groupes « en sommeil » doivent attendre leur réveil pour avoir voix au chapitre ; il est en effet anormal que des présidents de groupes fantômes ou du tout inexistant puissent avoir la prétention de s'occuper des affaires de ceux qui ont la charge combien lourde, difficile et souvent ingrate de faire vivre, d'instruire, d'administrer, de recruter un groupe folklorique... J'en appelle au témoignage des dirigeants effectifs de groupes qui m'entendent !

Enfin la Fédération s'interdit toute immixtion dans les affaires intérieures des groupes qui la composent ; elle ne prononce aucune exclusive contre quiconque ; elle ne veut pas connaître des affiliations de ses groupes à d'autres organisations quelles qu'elles soient et laisse libre ses membres de toutes leurs activités, ne leur demandant que de la tenue et le respect de la vérité folklorique dans leurs productions.

Jusqu'à présent la Fédération a borné son activité au Languedoc et au Rouergue dont les affinités communes sont bien connues ; mais il se dessine au sein de la Fédération un courant tendant à l'élargissement de son rayon d'action aux provinces voisines... Mais ce sera là la tâche de demain si la prochaine assemblée générale de Toulouse (en 1961) en décide ainsi. Mais en attendant, il serait désirable que tous les groupes d'originaires languedociens et rouergats épars un peu partout en France,

Outre-Mer et à l'étranger adhèrent à cette Fédération où ils trouveront l'accueil que réserve à ses enfants une maison-mère.

Quoi qu'il en soit, étant donné que la Fédération des Groupes folkloriques du Languedoc-Rouergue ne nourrit aucune animosité envers les autres associations et n'est, en aucune manière une organisation agressive, mais simplement une réunion amicale de groupes ayant des intérêts communs, on comprend mal qu'une association, de portée beaucoup plus générale, ait cru y voir un danger et que quelques membres de la Fédération aient été mis en demeure de choisir l'une ou l'autre, et ce d'autant que la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue, beaucoup plus libérale, s'interdit toute ingérence dans les affaires de ses membres.

La Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue ne s'étant jamais livré, vis-à-vis de l'Association en cause à aucun acte d'hostilité, je veux croire qu'il y a à la source un malentendu provenant de renseignements erronés ou tendancieux, des rivalités de personnes dont je suis certain et en tout cas des manœuvres inadmissibles qui nuisent à la bonne entente, à la sérénité de l'existence et au travail fructueux.

C'est pourquoi je suis heureux d'avoir pu exposer devant vous, Mesdames et Messieurs les buts de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue, dans l'espoir qu'il en résultera, de dirigeant à dirigeant, une explication franche et loyale, sans passer par des intermédiaires dont les intentions ne sont pas toujours très pures — une sorte de conférence au sommet, pour employer un terme à la mode — d'où il n'y a aucune raison qu'avec un minimum de bonne volonté et de compréhension mutuelle ne sorte une entente durable pour le plus grand bien de ce Folklore que nous servons tous avec Foi et Dévouement.

Pour mon compte, Messieurs, je vous tends la main sans arrière-pensée. A vous de la prendre ou de la repousser.

A la suite de cette allocution, vivement applaudie par les assistants, M. le Président P. DOUARE a pris la parole pour témoigner à M. LOUIS de l'intérêt que prend le *Foyer National des Provinces françaises* à ce que la plus parfaite harmonie règne entre tous ses membres et l'assurer de son action conciliatrice auprès de la *Confédération Nationale des Groupes Folkloriques français*, dont il est le Conseiller juridique pour que cette question soit réglée au mieux des intérêts de chacun.

Aussitôt rentré à Montpellier, M^r M. L. A. LOUIS a constitué et envoyé sans retard à M^r Pierre DOUARE le dossier de cette affaire, dont la *Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue* attend maintenant la solution.

“TERRO MOUNDINO”

au XIII^e Salon des Arts Ménagers de Toulouse

En octobre 1960, à l'occasion du XIII^e Salon des Arts Ménagers de Toulouse, le groupe régionaliste et folklorique « TERRO MOUNDINO » a présenté aux visiteurs quelques types du costume traditionnel du *Haut-Languedoc*.

Ce travail, disait une notice distribuée au stand d'exposition, est l'œuvre d'une équipe, composée de jeunes pour la plupart.

Ecartant délibérément la facilité de la création fantaisiste acceptable sur une scène de théâtre où la couleur l'emporte sur la vérité, nous avons voulu être vrais avant toute chose.

Ces costumes sont pour la plupart authentiques et appartiennent à des amis ou à des parents de membres du groupe. A ce titre, ils ne constituent pas un déguisement amusant mais une parure respectable comme ceux ou celles qui l'ont revêtu.

D'autres provinces, la Bretagne, l'Alsace en France, la Bavière en Allemagne, pour ne citer que celles-là, conservent avec fierté leurs costumes traditionnels. Chaque fête, pour peu importante qu'elle soit, est une occasion de les revêtir. Notre Languedoc serait-il en retard sur ce point ? Nous ne le pensons pas. Notre action témoigne de la confiance que nous mettons dans le présent. C'est pourquoi, nous invitons tous ceux qui aiment TOULOUSE, son particularisme, son costume et qui voient dans son maintien une occasion de servir un régionalisme vivant à venir nous rejoindre au sein de « *Terro Moundino* ».

Toutes les bonnes volontés sont utiles et on n'est jamais ni trop jeune ni trop vieux. L'expérience de chacun sert à l'enrichissement de tous.

Vous trouverez présentés sur ces plateaux :

A LA BORDA :

Paisandous (Paysans des environs de Toulouse et du Lauragais).

LE NOBIAGE :

Les Nobis (Mariés du Haut-Languedoc).

Moundinas (Toulousaines en costumes de fête).

Flèous (Faubouriens toulousains).

Le catalogue du Salon des Arts Ménagers contenait tous les détails complémentaires concernant ces costumes.

Toutes nos félicitations à ce groupe toulousain dont les manifestations dans le domaine de la culture occitane ne se comptent plus.

AUDITIONS de MUSIQUE, de CHANTS
PRÉSENTATIONS de COSTUMES
et d'INSTRUMENTS de MUSIQUE
- Languedociens et Rouergats -

Au cours de la 2^me Assemblée Générale de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue, tenue à Millau le 22 Mai 1960, les Présidents des Sociétés affiliées ont exprimé le désir de voir les auditions annuelles de danse s'adjoindre des auditions de musique et de chants folkloriques ainsi que des présentations de costumes authentiques (voir *Folklore*, n° 97, p. 26, § 5°).

Le Bureau de la Fédération a donc rédigé le projet de *règlement intérieur* ci-après qui a été envoyé en Juin 1960 aux membres de la Fédération. Certains ont déjà fait connaître, à diverses occasions, leur accord pour l'adoption de ce projet.

Nous demandons instamment à tous les Présidents de Groupes de bien vouloir faire connaître leur décision, au Président de la Fédération, de manière à ce que, *si le projet recueille la majorité des voix*, il puisse être mis en vigueur dès la réunion prévue pour 1961 à MANE (Hte-Garonne).

M. L. A. LOUIS.

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
concernant les Auditions de Musique, de Chants
et les présentations de Costumes et d'Instruments de Musique
Folkloriques Languedociens et Rouergats

Chapitre Premier. — **Buts.**

ARTICLE PREMIER. — Conformément au désir exprimé par l'unanimité des Présidents de Groupes appartenant à la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue réunis à Millau le 22 Mai 1960 en Assemblée générale, aux dispositions littérales et à l'esprit de l'article 10 des statuts de la Fédération adoptés par l'Assemblée générale du 3 Mai 1959, l'audition annuelle de danses sera, à partir de l'Assemblée générale de

1961 inclusivement, complétée par des auditions de musique et de chants folkloriques et des présentations de costumes et d'instruments de musique régionaux.

Ces auditions donneront lieu à la délivrance de brevets, de diplômes et de prix, conformément aux dispositions ci-dessous et après décision d'un jury composé des Présidents des Groupes constituant la Fédération, assistés des diplômés hors-concours de la Fédération dans les catégories correspondantes et, si le Président du Jury le juge utile, de personnalités réputées par leur compétence en la matière. Les normes établies pour les auditions de danse seront applicables à celles de musique, de chants et aux présentations de costumes et instruments de musique.

Chapitre II. — Musique folklorique.

ARTICLE 2. — Les auditions de musique folklorique sont réservées :

a) aux musiciens intégrés dans les groupes folkloriques où ils assurent les accompagnements des danses ;

b) aux ensembles de musiciens constituant des groupes folkloriques spécialisés ;

c) aux solistes accompagnant ou non les danses à la condition expresse qu'ils appartiennent normalement à un groupe folklorique affilié à la Fédération.

Les musiciens de ces trois catégories peuvent recevoir, soit à titre individuel, soit à titre collectif les brevets et diplômes ci-dessous indiqués, décernés par le jury de la Fédération. Ils seront examinés et notés par le dit jury, soit au cours d'auditions particulières, soit au cours des danses qu'ils accompagnent.

ARTICLE 3. — Les brevets et diplômes successifs décernés par la Fédération sont les suivants :

a) *Pour les isolés.* — 1°) *Ménétrier diplômé de la Fédération des Groupes Folkloriques du Languedoc-Rouergue* avec indication de leur spécialité (par ex. Cabretaire) et de la mention obtenue.

2°) *Maître-ménétrier breveté de la Fédération...* etc.

b) *Pour les ensembles.* — 1°) *Ménéstrandie diplômée de la Fédération...* mention musique avec indication des instruments composant l'ensemble et de la mention obtenue.

2°) *Grande Ménéstrandie brevetée de la Fédération...* etc.

ARTICLE 4. — Il ne pourra être concouru chaque année que pour un seul diplôme dans chaque catégorie, suivant la pro-

gression ci-dessus indiquée ; les musiciens et les ensembles titulaires d'un diplôme du premier degré pourront concourir l'année suivante pour le degré supérieur. Les titulaires du brevet de Maître et de Grande Ménestrandie seront en outre déclarés hors-concours et mention en sera faite sur le diplôme. Ils siégeront dans le Jury d'audition concernant leur spécialité (musique ou chant).

Les morceaux de musique présentés à l'audition seront ceux accompagnant normalement les danses de leur groupe. Pour les ensembles spécialisés et les isolés, les morceaux à auditionner seront choisis par le jury dans une liste de 5 morceaux établie par le Président du Groupe intéressé et remise au Président du Jury au début de l'audition.

Chapitre III. — Chants folkloriques.

ARTICLE 5. — Les auditions de chants folkloriques sont réservées :

- a) aux musiciens (solistes ou non) dont l'accompagnement musical des danses est complété par des chants folkloriques ;
- b) aux chanteurs accompagnant les danses avec ou sans complément musical ;
- c) aux solistes des groupes folkloriques spécialisés ou non se produisant en dehors des danses.
- d) aux ensembles des groupes folkloriques spécialisés ou non se produisant en dehors des danses.

ARTICLE 6. — Les brevets et diplômes décernés par la Fédération sont les suivants :

- a) pour les isolés. — 1°) *Méneestrel diplômé de la Fédération... etc.*
2°) *Maître Méneestrel diplômé de la Fédération... etc.*
- b) Pour les ensembles. — 1°) *Ménestrandie diplômée de la Fédération (mention chant).*
2°) *Grande Ménestrandie brevetée de la Fédération (mention chant).*

ARTICLE 6. — Les dispositions de l'article 4 ci-dessus relatives aux auditions de musique sont en tous points applicables aux auditions de chant.

Chapitre IV. — Présentation de costumes et d'instruments de musique folkloriques.

ARTICLE 7. — Les costumes folkloriques présentés et portés par les groupes en vue de la délivrance d'un prix doivent être

a) soit entièrement authentiques et d'origine languedocienne ou rouergate ;

b) soit composés d'éléments authentiques et d'origine languedocienne et rouergate ;

c) soit des copies exactes prouvées par la production de documents authentiques, dessins anciens, photographies, costumes en trop mauvais état pour être portés, etc.

Les prix seront établis au nom du légitime propriétaire des effets présentés (individuel ou groupe) ; ils mentionneront la date approximative du costume, sa catégorie et le genre de vêtement (par exemple : paysanne rouergate de la région d'Espalion 1820).

ARTICLE 8. — Les instruments de musique présentés par les groupes en vue de l'attribution d'un prix doivent être rigoureusement authentiques et employés dans le Groupe détenteur.

Les prix seront établis au nom du légitime propriétaire de l'instrument (individuel ou groupe). Ils mentionneront la catégorie et la date approximative de l'Instrument (par exemple : cabreta des environs de 1820).

ARTICLE 9. — Les costumes et instruments de musique ne pourront être présentés et primés qu'une seule fois par le jury de la Fédération. Le diplôme délivré portera le nom de prix dont la valeur correspondra à la moyenne des notes données par le jury suivant l'échelle ci-après :

1^{er} prix : note 10/10 : *Parfait avec félicitation du jury.*

2^{me} prix : note 9/10 : *Parfait.*

3^{me} prix : note 8/10 : *Très bien.*

4^{me} prix : note 7/10 : *Bien.*

(cf. article 12 du règlement concernant les auditions de danse.)

Tous les costumes et instruments de musique ayant reçu un prix quel qu'il soit seront déclarés hors concours.

ARTICLE 10. — Un groupe présentant un semble complet et exclusif, d'instruments de musique anciens, rigoureusement authentiques utilisés pour l'exécution de ses danses pourra recevoir d'emblée le diplôme de *Grande Ménestrandie brevetée* de la Fédération avec mention hors concours, attribué sans préjudice des diplômes particuliers décernés aux musiciens et aux propriétaires d'instruments suivant les règles ci-dessus indiquées.

ARTICLE 11. — Ne pourront être examinés en vue de l'attribution d'un prix que les costumes et les instruments ayant fait l'objet d'une notice détaillée donnant toutes les caractéristiques nécessaires et, *si possible*, le pédigrée des objets, avec

indications des noms et prénoms des légitimes propriétaires établie par ces derniers et transmise avec avis par le Président du Groupe avec l'ensemble des dossiers des diverses candidatures du Groupe un mois avant la date fixée pour l'Assemblée Générale (cf. 14 du règlement intérieur concernant les auditions de danses).

De toute manière, les effets et instruments présentés doivent appartenir soit à un groupe, soit à un membre d'un groupe affilié à la Fédération.

ARTICLE 12. — Toutes les dispositions du règlement intérieur concernant les auditions de danses languedociennes et rouergates qui ne sont pas contraires aux dispositions ci-dessus sont intégralement applicables dans leur lettre et dans leur esprit aux auditions de musique et de chants et aux présentations d'instruments de musique et de costumes folkloriques.

PROJET DE MODIFICATION

à l'Article 16 du Règlement Intérieur concernant les Auditions de Danses Languedociennes et Rouergates

(voir « Folklore » n° 97, p. 29)

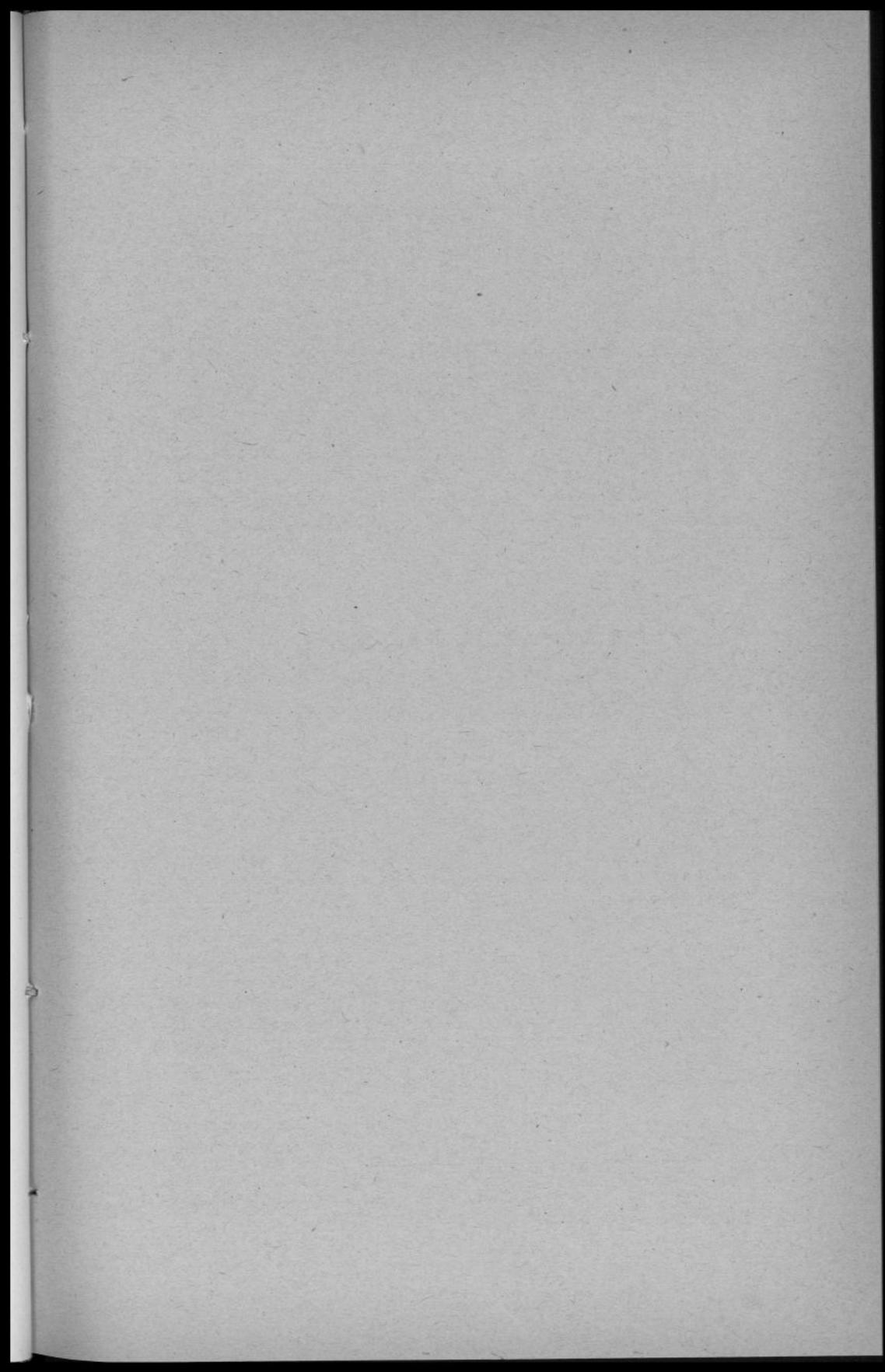
La rédaction actuelle pourrait être remplacée par la suivante :

ARTICLE 16. — L'audition sera entièrement publique en ce qui concerne les attributions de *brevets de danseurs languedociens et rouergats*.

Pour ce qui est de l'audition des candidats aux brevets de *prévot*, de *maître* et de *maître-major* qui requièrent une ambiance calme et qui, de toute manière, ne présentent aucun attrait pour le public, le Président du Jury devra prendre toutes dispositions pour opérer en fin d'audition, après évacuation de la salle. Toutefois, afin d'assurer la publicité des épreuves, cette audition sera faite en présence des membres des groupes folkloriques participant à la réunion.

Les décisions du jury seront définitives et sans appel et prises à la majorité relative. En cas de partage des voix, celle du Président du Jury sera prépondérante.

Prière de faire connaître au Président si vous acceptez cette nouvelle rédaction. Observations s'il y a lieu.



Gérant : M. NOGUE

IMP. GABRIEL, CARCASSONNE